**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 21 (1876)

**Heft:** (8): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

D'après les examens des recrues institués par la nouvelle loi militaire fédérale, on a pu se faire une idée du niveau de l'instruction dans les cantons. Les résultats de ces examens rangent comme suit les cantons, d'après l'instruction de leurs recrues de 1875 (nés en 1855), en commençant par les cantons les mieux notés : Bâle-Ville, Genève, Thurgovie, Zurich, Vaud, Schaffhouse, Neuchâtel, St-Gall, Soleure, Bâle-Campagne, Appenzell (R. Ext.), Lucerne, Grisons, Zoug, Berne, Argovie, Glaris, Tessin, Uri, Fribourg, Unterwalden-le-Haut, Schwytz, Valais, Unterwalden-le-Bas et enfin Appenzell (R. Int.).

Sur 1.121 recrues du canton de Vaud examinées au point de vue de l'instruction, 5 ont été reconnues absolument illettrées, et 21 ont dû être envoyées à l'école complémentaire. Les 5 illettrés se trouvaient dans les districts d'Aigle (3), d'Avenches et de la Vallée (chacun 1); quant aux 21, ils se répartissent par disdistrict comme suit : Aigle 6, Nyon et Vevey 4, Avenches 5, la Vallée, 2,

Grandson et Payerne 1.

Il est bon de noter que cette statistique est dressée d'après le domicile des recrues et non d'après leur lieu ou canton d'origine.

M. le colonel Ch. Fonjallaz (Cully) est nommé commandant de la 3e brigade d'infanterie de réserve en remplacement de M. Borgeaud, démissionnaire. M. Meyer-Pisoni (Lucerne) refuse le commandement du 14e régiment d'infanterie de landwehr.

Genève. — Le Département militaire a formé de la manière suivante les cadres d'officiers des deux bataillons d'infanterie de landwehr no 10 et no 11 (jus-

qu'ici nos 64 et 65) qui vont être prochainement organisés et inspectés :

Bataillon no 10. Commandant, M. le commandant Berguer; aide-major, M. le capitaine Buscarlet; quartier-maître, M. le capitaine Monnier. — 1re compagnie: capitaine, M. Chanal; 1ers lieutenants, MM. Richard et Redard; lieutenants, MM. Bousquet et Wakker. — 2e compagnie: capitaine, M. Marc-J. Barraud; 1ers lieutenants, MM. Ducommun et J.-H. Chantre; lieutenants, MM. Fatio, Held, L. Perréard. — 3e compagnie : capitaine, M. Arthur-Ed. Pictet; 1ers lieutenants, MM. Lhuilier, Garnier, Pallard; lieutenants, MM. Perrin et Pélissier. — 4e compagnie: capitaine, M. Louis Chauvet; 1ers lieutenants, MM. Hilt, DesGouttes; lieutenants, MM. Tournier et Reymann.

Bataillon no 11. Commandant, M. le major Elie Vivien; aide-major, M. le capitaine Lombard; quartier-maître, M. le capitaine de Seigneux. — 1re compagnie, capitaine, M. Servet; 1ers lieutenants, MM. Germond, Alf. Cherbuliez; lieutenants, MM. Mille, Guéry, Voirier. — 2e compagnie: capitaine, M. Louis Court; 1ers lieutenants, MM. Tonnerre, Lutz, Matter; lieutenants, MM. Mottu, Margot. — 3e compagnie: capitaine, M. Léchet; 1ers lieutenants, MM. J.-Ch. Gampert, Gandillon; lieutenants, MM. Maring, Fleischbein. — 4e compagnie: capitaine, M. Gebel; 1ers lieutenants, MM. Deleyderrière, Thum; lieutenants, MM. Hælscher, Eug. Bloch.

- Le Département militaire informe les citoyens faisant partie des nouveaux corps cantonaux de la landwehr que les revues d'organisation de ces corps auront

lieu conformément au tableau suivant :

Carabiniers. Compagnie no 3 du bataillon no \*2 \* de landwehr. Jeudi 2 avril, à

8 heures du matin.

Compagnie de position no \* 15 \* de landwehr. Jeudi 27 avril, à 2 heures après midi.

Bataillon de fusiliers no \* 10 \* de landwehr.

Etat-major et compagnie nº 1. Vendredi 28 avril, à 8 heures du matin.

Compagnie no 2. Samedi 29 avril, à 8 heures du matin.

3. Lundi 1er mai, id. 4. Mardi 2 mai, id.

Bataillon de fusiliers no \* 11 \* de landwehr.

Etat-major et compagnie no 1. Jeudi 4 mai, à 8 heures du matin.

Compagnie nº 2. Vendredi 5 mai, à 8 heures du matin.

id. 3. Lundi 8 mai, id. id. 4. Mardi 9 mai, id.

Les revues des corps ci-dessus désignés auront lieu à Genève. — Rassemblement devant le Bâtiment électoral, côté de la Plaine. Il n'y aura pas de convocation spé-

ciale, la présente affiche en tient lieu.

Les hommes devront se présenter en grande tenue, sans épaulettes, avec armement et équipement au complet, sac garni, la capote (pour ceux qui en sont pour-vus) roulée autour du sac; ceux qui ont déjà reçu le livret de service devront l'apporter. - Les hommes qui n'auraient pas reçu l'avis de leur nouveau classement, doivent se présenter immédiatement au bureau du Département militaire. — Les défaillants seront punis disciplinairement.

Genève, le 18 avril 1876.

Le Consciller d'Etat chargé par intérim du Département militaire, Michel CHAUVET.

La carte de convocation adressée à chaque homme rappelle, comme suit, les objets composant l'équipement d'un fusilier de la landwehr:

1 fusil d'infanterie, ordonnance 1863-67, système Milbank-Amsler, avec bretelle. 1 giberne avec ceinturon, fourreau et porte-baïonnette, tourne-vis, lavoir, brosse et boîte à graisse ou fiole à huile.

1 képi garni, soit avec pompon, ganse, cocarde et no.

1 bonnet de police avec mouchet.

1 tunique ou habit.

1 ou 2 pantalon de drap gris-bleu. 1 paire de guêtres de drap gris-bleu.

1 cravate en laine noire,

1 havre-sac, avec courroies de charge et de capote.

1 gamelle.

1 trousse contenant : 1 brosse à habits ; 2 dites à souliers, enveloppées dans un linge; 2 boîtes en ferblanc, à deux compartiments, pour graisse à fusil, cirage et graisse pour souliers, savon; 1 paire de ciseaux; sous-pieds de rechange; 1 peigne; 1 miroir; boutons de rechange; des aiguilles; du fil noir, blanc et rouge.

Les hommes nés en 1843 sortant des bataillons 10 et 11 d'élite ont encore 1 ca-

pote, 1 sac à pain, 1 gourde, 1 sachet à cartouches, 1 brassard.

Le havre-sac doit contenir en outre:

1 seconde paire de forts souliers.

1 chemise (de préférence en flanelle ou coton). 1

mouchoir de poche. ))

paire de bas. )) 1 couteau de poche. 1 cuiller et fourchette.

Ceux qui se présenteront aux revues avec un équipement incomplet seront punis.

Les armes d'autres modèles (avec accessoires) seront échangées lors de la revue,

contre des fusils d'infanterie.

L'arsenal de l'hôtel de ville est ouvert tous les jours non fériés, de 11 heures à midi, pour la présentation des bons délivrés par le commissariat des guerres, hôtel de ville, 33.

Vaud.—Les officiers ci-après désignés ont obtenu leur démission et sont libérés du service militaire pour cause d'âge, en conservant les honneurs de leur grade : Etat-major de bataillon. MM. Faraudo, G., commandant, à Lausanne; Jaccard, L., id., à l'Auberson; Debonneville, V., id, à Gimel; Loude, A., id., à Vevey; Perrin, J., id., à Payerne; Bonzon, A., id., à Bex; Favre, J.-L., major, à Etoy. Quartiers-maîtres. MM. Desponds, H.-S., capitaine, à Lausanne; Colomb, F.,

id., à St-Prex; Perusset. J, id., à Baulmes; Maurhoffer, Ch., id., à La Sarraz; Avocat, M. id., à Lausanne; Krayenbuhl, J., id., Lausanne; Cuendet, J., id., à l'Auberson.

Officiers d'armement MM. Matthey, E., capitaine, à Lausanne; Petitmaître, F., id., à Yverdon.

Carabiniers. MM. Valet, J., capitaine, à Syens; Chevalley, V., id., à Treytorrens; von Gunten, Gh., id., à Yverdon; Curchod, S., id., à Giez.